

SIBELGA

**Association intercommunale ayant pris la forme d'une
société coopérative à responsabilité limitée**

Exercice 2012

oOo

COMPTES AU 30 JUIN

oOo

Commentaire des situations active et passive

oOo

COMMENTAIRE DE LA SITUATION ACTIVE AU 30 JUIN 2012**III. Immobilisations corporelles**

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

L'estimation de la dotation d'amortissement afférente au 1^{er} semestre est comptabilisée aux comptes de régularisation du passif.

IV. Immobilisations financières**A.1. Entreprises liées – Participations**

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158.400,00), Sibelga Operations (€ 18.800,00) et Brussels Network Operations (€ 4.018.228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2.968,42).

B.1. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations

Souscription de 62 parts dans le capital social de la société Atrias (€ 3.100,00).

C. Autres immobilisations financières

1. Actions et parts
Souscription d'une part de Laborelec.
2. Créances et cautionnements en numéraire
Garanties diverses.

VI. Stocks et commandes en cours d'exécution**A.1. Stocks – Approvisionnements**

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

B. Commandes en cours d'exécution

Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.

VII. Créances à un an au plus**A. Créances commerciales**

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 52.492.906,21).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 50.161.028,67).
- Créances douteuses pour travaux divers (€ 1.376.411,23).
- Divers montants restant à régulariser (€ 102.112,00).

B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 et de l'article 20septiesdecies de l'ordonnance gaz du 1^{er} avril 2004 (€ 3.982.411,93).
- Montants de TVA (€ 8.321,11) et de précomptes (€ 11.486,89) restant à récupérer.
- Cotisations fédérales et redevance électricité restant à récupérer (€ 3.884.382,61).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 761.164,23).
- Cautionnements versés pour travaux (€ 166.920,61).
- Divers montants restant à récupérer (€ 78.776,91).

VIII. Placements de trésorerie**B. Autres placements**

Situation des placements auprès de diverses banques.

IX. Valeurs disponibles

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

X. Comptes de régularisation

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 114.918.927,01).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées pour clients protégés (€ 1.340.050,27).
- Charges comptabilisées d'avance (€ 830.245,35).
- Produits acquis relatifs essentiellement au bonus-malus CREG (€ 8.607.308,54).

COMMENTAIRE DE LA SITUATION PASSIVE AU 30 JUIN 2012**I. Capital****A. Capital souscrit**

Valeur nominale du capital social représenté par 16.425.734 parts sociales A (€ 258.237.177,08) et 2.965.618 parts sociales E (€ 296.561.800,00).

II. Primes d'émission

La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activité des Secteurs Sud de Sibelgaz en Sibelga. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.

III. Plus-values de réévaluation

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

IV. Réserves**A. Réserve légale**

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

B.2. Réserves indisponibles - Autres

- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€ 85.097.264,64).
- Réserve « Fonds d'Eclairage Public » Secteur Chaussée Electricité (€ 11.407.676,62).

VII. Provisions et impôts différés

A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges

- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5.503.282,94).
- Provisions constituées dans le cadre de la clôture des activités « Supply » pour couvrir d'une part, les charges additionnelles liées au recouvrement des créances, d'autre part, le montant des créances irrécouvrables (€ 6.324.185,18).
- Provisions constituées pour couvrir le montant de créances irrécouvrables d'activités diverses telles que fraudes, bris de scellés et compteurs oubliés (€ 29.818.206,95).
- Provision constituée pour couvrir le risque « Réconciliation » pour les exercices 2004 à 2006 (€ 29.893.332,65).
- Provision « Rest-term » destinée à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 16.037.334,79).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 7.131.087,12).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1.477.120,10).
- Provision constituée en vue de couvrir un litige IT (Attachmate) (€ 629.169,65).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94.612,50).
- Provision constituée en vue de couvrir le risque réglementaire (€ 26.221.144,73).

VIII. Dettes à plus d'un an

A.4. Dettes financières - Etablissements de crédit

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par la banque Belfius.

D. Autres dettes

Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance.

IX. Dettes à un an au plus

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Montants à rembourser, avant le 31 décembre :

- sur les prêts à long terme accordés par la banque Belfius (€ 2.465.475,85) ;
- sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 5.984.214,82).

C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

D. Acomptes reçus sur commandes

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations (€ 1.340.050,27) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€ 628.981,29).

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

1. Impôts

Cette rubrique enregistre :

- la régularisation de la charge fiscale touchant les dividendes de la société associée (€ 158.058,93) ;
- le précompte professionnel (€ 19.720,73) ;
- le précompte mobilier sur dividendes (€ 3.871.126,34) ;
- le montant dû à la T.V.A. (€ 4.222.327,55) ;
- les cotisations sur énergie (€ 2.398,54).

2. Rémunérations et charges sociales

Jetons de présence restant à payer aux administrateurs et aux commissaires.

F. Autres dettes

Sous cette rubrique figurent :

- les montants restant à rembourser à la clientèle (€ 9.625.366,97) ;
- la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 17.869.288,57) ;
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'ordonnance électricité du 19 juillet 2001 et du « droit article 20 septiesdecies » de l'ordonnance gaz du 1^{er} avril 2004 restant à payer à l'IBGE (€ 4.464.055,45) ;
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 15.157,98) ;
- le solde du 1^{er} « Fonds Eclairage Public » (€ 3.978,44) ;
- divers montants restant à payer (€ 1.875.270,90).

X. Comptes de régularisation

Ce poste comprend :

- les provisions pour charges financières (€ 318.881,27) ;
- le solde du « Cost Pool Rémunérations » (€ 10.234.591,67) ;
- les provisions pour primes URE/URG restant à liquider (€ 5.486.220,43) ;
- les soldes non maîtrisables pour exercices réglementaires en cours (bonus-malus CREG) (€ 36.600.770,99) ;
- l'estimation de la dotation d'amortissement sur immobilisations corporelles afférente au 1^{er} semestre (€ 21.561.600,00) ;
- les résultats, non encore affectés, sur démolitions et désaffectations d'immobilisations corporelles (€ 3.634.930,38) ;
- divers montants restant à régulariser (€ 1.392.480,49).